



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/204  
7 mars 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 7 MARS 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé analytique et les principales constatations, ainsi que les chapitres intitulés "Intégrité et déontologie policières" et "La police spéciale de Mostar-Ouest" du rapport établi par le Groupe international de police (GIP) conformément aux décisions prises en ce qui concerne Mostar le 12 février 1997 (voir annexes I à IV, respectivement). Les membres du Conseil de sécurité peuvent, sur leur demande, consulter les témoignages photographiques accompagnant le texte original de ce rapport ainsi que la liste des individus identifiés dans le document, qu'ils trouveront dans les dossiers du Secrétariat\*.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre et les pièces qui y sont jointes à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

---

\* Les témoignages photographiques et le texte du document peuvent être consultés dans la salle S-3720 B.



## ANNEXE I

Résumé analytique

Le 10 février 1997, plusieurs centaines de Bosniaques, conduits par leurs chefs religieux et des dirigeants politiques, entreprirent de se rendre en procession depuis la rue Rade Bitange dans Mostar-Est vers un cimetière situé dans la rue Kneza Mihajla Humskog (anciennement rue Liska) dans Mostar-Ouest. Ces Bosniaques célébraient la fête religieuse de Bayram, à l'occasion de laquelle ils visitent traditionnellement les cimetières. La police de Mostar-Ouest avait été prévenue qu'un cortège avait l'intention de se rendre au cimetière concerné. Ayant à sa tête le maire adjoint de Mostar accompagné de trois contrôleurs du Groupe international de police (GIP), le cortège traversa le Boulevard, qui avait été jusque-là la ligne d'affrontement entre les communautés de Mostar-Est et de Mostar-Ouest. Après quoi, il entreprit de remonter la rue Kneza Mihajla Humskog (anciennement rue Liska) en direction du cimetière. La communauté de Mostar-Ouest célébrait au même moment un carnaval populaire au Rondo à quelques pâtés de maisons de là<sup>a</sup>.

Alors que le cortège pénétrait dans la rue Kneza Mihajla Humskog (anciennement rue Liska), trois ou quatre policiers en tenue appartenant aux forces de police de Mostar-Ouest vinrent à sa rencontre, conseillant aux participants d'éviter de causer des troubles et certains leur recommandant de ne pas aller plus loin. Après une brève discussion, la procession reprit sa route en direction du cimetière.

Environ 100 mètres plus loin, elle fut arrêtée une nouvelle fois par des policiers des forces de police de Mostar-Ouest. Une autre brève discussion eut encore lieu à l'issue de laquelle des policiers ont été vus serrant la main de certains membres du cortège. Un contrôleur du GIP fit à ce moment-là un signe dont le cortège déduisit qu'il pouvait reprendre sa route.

Il progressa encore d'une dizaine de mètres avant d'être arrêté par un car de police blanc de la police de Mostar-Ouest, qui descendait à sa rencontre la rue Kneza Mihajla Humskog (anciennement rue Liska), et qui se mit en travers de la rue pour lui barrer la route. Le cortège se trouvait alors à 100 mètres du cimetière. Il contourna le car de police et poursuivit son chemin. Alors qu'il passait près du car, certains remarquèrent des policiers faisant usage de leur transmetteur radio portatif.

Alors que la procession arrivait à la lisière du cimetière, on vit s'approcher au moins une quinzaine de policiers des forces de police de Mostar-Ouest, certains en tenue, les autres en civil, qui venaient du Rondo par la rue Kneza Mihajla Humskog (anciennement rue Liska). Ayant rejoint le cortège, ils l'arrêtèrent en bordure du cimetière. Certains d'entre eux avaient

---

<sup>a</sup> La communauté de Mostar-Ouest célèbre chaque année un carnaval à proximité du Rondo. Il s'agit d'un rassemblement à caractère familial, qui a lieu à une date déterminée en fonction du nombre de jours précédant Pâques. C'est pure coïncidence que la fête de Bayram et le carnaval tombent le même jour.

la matraque à la main. On entendit la police de Mostar-Ouest crier quelque chose à la foule. Puis, les policiers tirèrent leur matraque et un certain nombre d'entre eux commencèrent à taper dans le tas. La procession entreprit de se replier dans la direction de laquelle elle venait, la police à ses trousses frappant ceux qui restaient à la traîne. Cinq personnes au moins parmi les membres du cortège ont dû recevoir des soins pour les blessures reçues de cette façon.

À ce moment-là, on vit sans doute possible un des policiers en civil pistolet au poing, et un autre qui était en tenue tirer un coup de feu en l'air, alors que le cortège battait en retraite. Deux autres policiers en civil au moins qui avaient aussi l'arme à la main, tirèrent ensuite dans la foule qui se repliait, tuant une personne (M. Sulejmanovic Sefik) et en blessant au moins 20 autres.

Alors que le cortège battait en retraite, on vit un de ses membres lancer une pierre. On remarqua également qu'une vitre du car de police avait été brisée. La police de Mostar-Ouest a prétendu que trois de ses membres avaient été blessés par des participants à la procession, mais il n'a pu être établi de façon concluante que deux des policiers blessés l'aient été au cours de cet affrontement. Il se peut que leurs blessures leur aient été infligées lors des violences qui s'ensuivirent dans la soirée. La seule blessure dont il est établi avec certitude qu'elle a été infligée à un membre de la police de Mostar-Ouest par des participants à la procession consiste en une fracture du nez.

Deux membres des forces de police de Mostar-Ouest, Zeljko Planinic et Ivan Hrkac, ce dernier étant le chef adjoint de ces forces ont été photographiés en train de tirer dans la foule en déroute. Un policier en civil, Bozo Peric, a été identifié par des témoins et effectivement vu en train de tirer dans la foule. Il se tenait apparemment près du photographe, ce qui explique qu'il n'apparaisse pas sur les clichés. Trois autres policiers, Zlatko Pavlovic, Josip Cvitanovic et un troisième policier en tenue, encore non identifié, ont été photographiés l'arme au point, mais n'ont pas été vus en train de viser dans la foule ni de tirer.

Au fur et à mesure que se répandait la nouvelle de ces troubles, plusieurs personnes furent attaquées, au hasard et sporadiquement, en certains endroits à la périphérie de la ville et sur les routes y conduisant. Beaucoup de ces attaques dirigées contre des Croates de Bosnie étaient le fait de Bosniaques; mais des Croates de Bosnie ont également attaqué quelques Bosniaques. Aucune arrestation n'a été signalée au GIP dans aucun de ces cas.

Vingt-huit familles bosniaques ont été illégalement expulsées de leurs appartements, à la suite de quoi 19 autres, terrorisées, ont fui Mostar-Ouest. Dans les jours qui ont suivi les expulsions, ceux qui souhaitaient retourner chez eux ont pu se réinstaller dans leur appartement. Sur l'intervention de la communauté internationale, six suspects ont été arrêtés par la police de Mostar-Ouest.

Il ressort de l'enquête qui a été effectuée que non seulement la police de Mostar-Ouest avait été prévenue à l'avance qu'un cortège devait se rendre au cimetière, mais encore qu'elle avait disposé des hommes tout au long de l'itinéraire que celui-ci devait emprunter. Il ne s'est établi aucun contact, ni visuellement, ni physiquement, entre le cortège et les participants au carnaval de Mostar-Ouest. La police a arrêté la procession à la lisière du cimetière où elle avait le droit de se rendre et qui se trouve à plus de 200 mètres de l'endroit où se déroulait le carnaval.

La mise en oeuvre de moyens excessifs par la police qui a matraqué les participants à la procession et fait usage sans justification et hors de toute mesure d'une force meurtrière, a entraîné la mort d'une personne et fait de nombreux blessés. De tels agissements de la part de fonctionnaires des services d'ordre sont des actes criminels et constituent des violations des normes internationalement reconnues en matière d'application des lois, de la Convention européenne des droits de l'homme - qui s'applique directement en Bosnie-Herzégovine - et de la loi relative au Ministère de l'intérieur de la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

La police de Mostar-Ouest s'est efforcée d'un bout à l'autre de la hiérarchie, de dissimuler ce qui s'est passé le 10 février 1997. L'inexactitude des renseignements communiqués par elle, y compris par son chef Marko Radic, aux enquêteurs du GIP, dénote l'absence totale de professionnalisme dans son encadrement au plus haut niveau. Si les forces de police avaient été convenablement encadrées, les incidents du 10 février 1997 ne se seraient vraisemblablement pas produits.

Le fait que pas plus la police de Mostar-Est que de Mostar-Ouest n'ont été capables d'assurer la protection des victimes potentielles et effectives de la série d'agressions interethniques qui se sont déroulées dans la ville et sur les routes y conduisant les jours suivant les incidents du 10 février montre à quel point un encadrement professionnel des forces de police fait défaut dans toute la région.

## ANNEXE II

### Principales constatations

Le Groupe international de police (GIP) a mené une enquête sur l'incident du 10 février afin d'établir les faits et d'identifier les auteurs des actes de violence. Il était notamment chargé d'examiner les allégations publiées dans les médias par des fonctionnaires de la Bosnie-Herzégovine et de la Fédération ainsi que par des habitants de Mostar. Les éléments réunis par l'équipe des enquêteurs ont donné lieu à 12 constatations principales.

1. Des policiers de Mostar-Ouest ont tiré sur la foule alors que celle-ci se retirait, faisant un mort et 20 blessés

Deux policiers de Mostar-Ouest, Zeljko Planinic et Ivan Hrkac, chef adjoint de la police de Mostar-Ouest, ont été photographiés en train de tirer sur la foule qui se retirait. Un policier en civil, Bózo Peric, a été identifié par des témoins qui l'ont vu tirer sur la foule. Il ne figure pas sur les clichés étant donné qu'il se trouvait apparemment près du photographe. Trois autres policiers ont été photographiés l'arme au poing, mais n'ont pas été vus en train de viser la foule ou de tirer sur elle : il s'agit de Zlatko Pavlovic, de Josip Cvitanovic et d'un autre policier en uniforme qui n'a pas été encore identifié. Les coups de feu ont tué un Bosniaque et en ont blessé 20, y compris le Mufti, et six autres ont été soignés pour des blessures reçues durant le matraquage. Trois des Bosniaques sont restés sur le pavé après l'incident, y compris celui qui est mort par la suite. D'autres ont été blessés par balle mais ont réussi à quitter les lieux.

Tous les policiers de Mostar-Ouest qui ont été photographiés les armes à la main ont nié, lors de leur interrogatoire, avoir été en possession d'une arme quelconque au moment de l'affrontement. Le chef adjoint de la police de Mostar-Ouest a même nié avoir été présent lors de l'incident et a soutenu qu'il était arrivé seulement à la suite des policiers qui venaient du carnaval du Rondo.

Après les coups de feu, le GIP a récupéré 12 cartouches vides et une balle de 9 millimètres dans la zone où la police de Mostar-Ouest a été photographiée en train de viser la foule bosniaque. Ces munitions sont du même type que celui qu'utilise la police de Mostar-Ouest.

2. Des policiers de Mostar-Ouest en uniforme et en civil ont attaqué les membres de la procession bosniaque

Des films vidéo et des photographies montrent des policiers en uniforme en train de matraquer la foule. Aucun élément ne corrobore l'allégation de la police de Mostar-Ouest selon laquelle les Bosniaques ont provoqué l'incident. Suivant une déclaration de la Force de stabilisation (SFOR), la police de Mostar-Ouest a agi de façon agressive et provocatrice.

3. La police de Mostar-Ouest a employé la force de manière excessive et a notamment utilisé sans justification des armes meurtrières contre la procession bosniaque

L'emploi excessif de la force par les représentants de l'ordre lors du matraquage de la foule et l'utilisation d'armes meurtrières sans aucune raison ni mesure ont fait un mort et de nombreux blessés. De tels agissements de la part de fonctionnaires des services d'ordre constituent des actes criminels.

Les représentants de l'ordre sont autorisés à employer des armes à feu uniquement dans des circonstances limitées, notamment en cas de légitime défense, pour protéger autrui contre un danger de mort imminent ou un risque de blessure grave, ou si d'autres moyens se révèlent inefficaces. En l'absence de telles circonstances et étant donné que les membres de la procession se retireraient au moment où les coups de feu ont été tirés, l'utilisation d'armes meurtrières par la police de Mostar-Ouest a été inutile et disproportionnée. De plus, la police a employé la force de manière excessive en matraquant des personnes qui ne la menaçaient pas dans l'immédiat. Ces agissements de la police de Mostar-Ouest constituent des violations des normes internationalement reconnues en matière d'application des lois, de la Convention européenne des droits de l'homme, qui s'applique directement à la Bosnie-Herzégovine, et de la loi relative au Ministère de l'intérieur de la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

4. La police de Mostar-Ouest et ses chefs sont responsables de l'affrontement avec la procession bosniaque qui a abouti à des actes de violence

La police de Mostar-Ouest n'a pas pris les mesures voulues lorsqu'elle a été avisée de la procession bosniaque. Elle aurait pu faire le nécessaire pour éviter l'affrontement. Elle a été informée du cortège prévu et disposait de policiers en uniforme le long de l'itinéraire. Elle a choisi d'arrêter la procession juste avant le cimetière alors qu'elle aurait pu facilement barrer la rue Kneza Mihajla Humskog (anciennement rue Liska) à un endroit quelconque après le cimetière. Cela lui aurait permis d'atteindre son but, qui était selon elle d'empêcher la procession bosniaque d'entrer en contact avec les participants au carnaval sans causer d'affrontement.

Aucun élément concluant ne montre que la police de Mostar-Ouest a planifié l'affrontement violent avec la procession bosniaque, bien qu'il y ait plusieurs facteurs qui tendent à appuyer cette allégation. Un grand nombre de membres de la police spéciale ont été affectés au carnaval du Rondo qui se déroulait à proximité et que la police a décrit comme un rassemblement familial, ce qui ne justifiait guère un tel déploiement policier. De plus, les photographies et les entretiens avec les témoins et la police de Mostar-Ouest indiquent que les policiers se trouvant sur les lieux, y compris le chef adjoint de la police Hrkac, n'ont fait aucun effort visible pour arrêter l'emploi de la force ou essayer d'empêcher leurs collègues en civil de tirer des coups de feu. L'absence de réaction des policiers présents donne à entendre que l'emploi de la force risque d'avoir été prévu lors de cette journée. Toutefois, le chef adjoint de la police Hrkac a déclaré que la seule raison de la présence de policiers en civil était qu'une demande de renfort avait été lancée par une radio de la police. Les déclarations des témoins et les photographies indiquent que la police qui a attaqué la foule n'est arrivée qu'après l'appel radio.

5. Les responsables de la police de Mostar-Ouest ont cherché à dissimuler les faits et à induire le public en erreur quant aux événements qui se sont produits

Les fausses déclarations présentées aux enquêteurs du GIP, la résistance que la police de Mostar-Ouest leur a opposée pendant un certain temps en refusant de leur fournir les preuves qu'ils demandaient et l'absence générale de coopération de la part de la police de Mostar-Ouest s'inscrivent toutes dans le cadre de ce qui apparaît comme un effort concerté pour dissimuler les faits.

La police de Mostar-Ouest n'a pas vraiment cherché à déterminer ce qui s'était passé. Elle n'a pas mené d'enquête sur les lieux de l'incident immédiatement après que celui-ci se soit produit. Elle n'a pas interrogé les témoins clefs. Elle n'a pas recueilli d'éléments de preuve importants. Tous ses actes témoignent d'un manque de professionnalisme au niveau le plus élevé.

6. La police de Mostar-Ouest avait été informée à l'avance du projet des Bosniaques de se rendre au cimetière

Il ressort de nombreux éléments que la police de Mostar-Ouest, contrairement à ses affirmations, savait pertinemment que les Bosniaques comptaient se rendre au cimetière.

Le chef de la police de Mostar-Ouest, Radic, a affirmé que la police n'avait pas été informée à l'avance qu'une procession devait se rendre au cimetière.

Pourtant, dans la matinée du 10 février, deux contrôleurs du poste Mostar 1 du GIP, Sabir Mohammad et Steav Teodor, ont appelé la police de Mostar-Ouest pour vérifier qu'elle assurerait la sécurité du cortège. Le chef de l'équipe de service de la police de Mostar-Ouest, Dragan Marincic, a répondu qu'il ne savait pas que les Bosniaques devaient se rendre au cimetière. À la suite d'un appel téléphonique, il a déclaré aux contrôleurs du GIP que la police de Mostar-Ouest assurerait la sécurité pour la procession au cimetière et le carnaval du Rondo.

Un agent bosniaque de la Force de police unifiée de Mostar qui avait pour partenaire ce jour-là un Croate de Bosnie a déclaré, lorsqu'il a été interrogé par les enquêteurs du GIP, que son partenaire et lui-même avaient informé la station de base de Mostar-Ouest le 10 février de la procession prévue au cimetière. Le chef de l'équipe de service de la police de Mostar-Ouest, Dragan Marincic, a reconnu avoir été informé par téléphone de la procession prévue et avoir déclaré qu'il était au courant de ce projet et qu'il n'y aurait pas de problème. Il ressort de l'enquête que M. Marincic a contacté la Force de police unifiée de Mostar à 13 heures en réaffirmant que toutes les mesures nécessaires avaient été prises en ce qui concerne la procession des Bosniaques au cimetière.

Le Ministre de l'intérieur adjoint du canton de Neretva (Herzégovine), M. Djiho (Bosniaque), a déclaré qu'en 1994, la Société islamique à Sarajevo avait proclamé le Bayram jour de visite au cimetière pour commémorer tous ceux qui étaient morts pendant la guerre. Il est courant dans tout le monde musulman de se rendre au cimetière à l'occasion de cette fête religieuse, l'Id al Fitr. En 1996, cette visite au même cimetière de Mostar-Ouest s'était déroulée sans incident.

M. Safet Orucevic, maire adjoint (Bosniaque), a déclaré qu'il avait téléphoné, le dimanche 9 février 1997, à la police de Mostar-Ouest pour la prévenir qu'une procession devait avoir lieu. Un contrôleur du GIP affecté à la Force de police unifiée de Mostar, Azevedo, confirme qu'il a été averti de la procession le 9 février.

7. La procession était pacifique, même quand la police de Mostar-Ouest a essayé de l'empêcher d'aller au cimetière

M. Smajkic, le Mufti, M. Djiho, chef de la police de Mostar-Est, et M. Orucevic, maire adjoint de Mostar marchaient en tête du cortège dans lequel se trouvaient, d'après les films vidéo et les photographies, aussi bien des hommes et des femmes d'un certain âge que des personnes âgées et des jeunes.

On ne voit d'arme sur aucun des participants qui, d'après le film vidéo, portent des bouquets de fleurs. Le cimetière contient à la fois des tombes musulmanes et des tombes catholiques. Certains membres de la procession ont déclaré que des parents et des amis y étaient enterrés, et d'autres ont dit qu'ils voulaient rendre hommage "aux défenseurs de Mostar".

8. Il n'y a eu ni contact ni affrontement entre les participants bosniaques à la procession et les participants au carnaval

Contrairement à ce que certains ont prétendu, il n'y a eu ni affrontement ni contact entre les membres de la procession et les participants au carnaval, qui étaient des Croates de Bosnie. Comme il ressort clairement des photographies, il est impossible de voir le cimetière et l'endroit où a eu lieu l'affrontement à partir de l'endroit où se déroulait le carnaval. Le cortège aurait manifestement pu se rendre jusqu'au cimetière sans avoir le moindre contact avec les participants au carnaval.

Si l'on examine les films vidéo et les photographies, on constate que la procession a été arrêtée devant le cimetière par un groupe d'une quinzaine d'hommes en civil, dont un certain nombre ont ultérieurement été identifiés comme étant des membres de la police civile ou de la police spéciale de Mostar-Ouest. Ces hommes étaient également en possession de radios Motorola et armés de matraques semblables à celles qu'utilise la police de Mostar-Ouest.

9. Rien ne prouve que des membres de la procession bosniaque portaient des armes, ou qu'ils ont agi de manière agressive avant que la police de Mostar-Ouest ne tire sur eux

Bien que la police de Mostar-Ouest ait déclaré que les membres de la procession bosniaque étaient armés, elle n'a fourni aucun élément pour le prouver. On ne voit les marcheurs porter de couteaux ou d'autres armes dans aucun des films vidéo ni sur aucune des photographies. En outre, aucune arme de ce type n'a été vue ou prise sur eux par la police ou la Force de stabilisation. D'après le GIP, la Force de stabilisation et des témoins bosniaques, la foule était contrôlée, sérieuse et respectueuse.



Après les tirs, trois actes de violence commis par les Bosniaques ont été observés. Dans le premier cas, un Bosniaque a jeté une pierre; dans le deuxième cas, plusieurs membres bosniaques de la procession ont été vus donnant des coups sur un véhicule de la police de Mostar-Ouest dont ils ont endommagé le pare-brise. Dans le troisième cas, un Bosniaque a blessé un policier de Mostar-Ouest au nez. Il ressort des films vidéo et des photographies, de même que des déclarations des témoins, que ces actes de violence ont été commis après le matraquage de la foule par la police de Mostar-Ouest. Ce sont là les seuls actes de violence pour lesquels on dispose de preuve.

L'hôpital de Mostar-Ouest a présenté une liste de noms de 17 Croates de Bosnie, dont trois policiers, qui ont déclaré avoir été blessés par des Bosniaques le 10 février. Les enquêteurs du Groupe international de police ont déterminé que les intéressés avaient été blessés au cours des actes de violence qui se sont produits durant la soirée qui a suivi l'affrontement. Les trois policiers sont les seules personnes qui affirment avoir été blessés au cours de l'affrontement. On manque d'éléments pour prouver que deux d'entre eux ont été blessés à cette occasion. Ils peuvent très bien avoir été blessés plus tard dans la soirée, après l'affrontement. Le seul acte de violence commis par les marcheurs contre un policier de Mostar-Ouest pour lequel on dispose de preuves concerne le policier dont le nez a été cassé.

10. Un membre du GIP a fait un geste qui a été interprété comme encourageant le cortège bosniaque à aller de l'avant

Les membres du cortège ont vu un membre féminin du GIP qui marchait à leur tête faire un signe de la main qui, d'après eux, signifiait qu'ils devaient contourner les premiers policiers qu'ils rencontreraient. Quand l'intéressée a été interrogée par les enquêteurs, elle a déclaré avoir fait un signe de la main pour demander à un autre membre du GIP de venir. Le film vidéo ne permet pas de déterminer si elle encourageait la foule à avancer ou si elle faisait signe à un deuxième membre du GIP, mais les participants à la procession qui ont été interrogés étaient manifestement persuadés qu'elle les encourageait à avancer.

Si certaines des personnes interrogées avaient le sentiment que le geste du membre en question du GIP est à l'origine de l'affrontement avec la police, rien ne pouvait donner à penser, au moment où ce geste a été fait, que le cortège ne poursuivait pas son chemin de manière pacifique ou que la procession serait différente de celle qui s'était rendue au cimetière l'année précédente.

11. La police de Mostar-Ouest a essayé de dissimuler les faits concernant les événements du 10 février 1997, avec l'appui des responsables au niveau le plus élevé

Il y a eu effort concerté, au niveau le plus élevé de la police de Mostar-Ouest, pour dissimuler les faits concernant l'affrontement du 10 février 1997. Le nombre d'informations inexactes présentées aux enquêteurs du GIP par la police de Mostar-Ouest, notamment par son chef, Radic, témoigne de l'absence de professionnalisme de la police au niveau le plus élevé.

On peut citer de nombreuses tentatives de dissimulation à cet égard. Par exemple, le chef de la police, Marko Radic, a commencé par déclarer aux enquêteurs que la police spéciale n'était pas placée sous son commandement mais relevait directement du Ministre Coric, et ensuite qu'il n'y avait pas de police spéciale. Ces deux déclarations étaient fausses.

Dans un autre cas, quand une photographie claire d'un individu qui a ultérieurement été identifié comme étant le chef adjoint de la police de Mostar-Ouest, Ivan Hrkac, lui a été présenté, le chef de la police, Marko Radic, a déclaré aux enquêteurs qu'il ne pouvait pas l'identifier. Or de nombreuses autres personnes qui ont vu cette photo ont immédiatement identifié Ivan Hrkac.

Dans un autre cas encore, les policiers en civil de Mostar-Ouest qui ont été photographiés sur la scène de l'incident une arme à la main ont tous déclaré aux enquêteurs qu'ils n'étaient pas en possession d'armes au moment de l'affrontement. Ivan Hrkac, chef adjoint de la police, et Josip Cvitanovic, policier de Mostar-Ouest, en particulier ont déclaré qu'ils n'avaient pas d'armes, alors que sur la photo on peut les voir une arme à la main.

12. Après les événements du cimetière, de nombreuses agressions ont été commises contre des civils, tant Croates de Bosnie que Bosniaques. La police n'a rien fait pour en arrêter les auteurs ou pour protéger les victimes

À la suite de l'affrontement qui a eu lieu au cimetière entre la police de Mostar-Ouest et les participants à la procession, de nombreuses personnes ont fait l'objet d'agressions dans toute la région de Mostar. Certaines d'entre elles étaient dirigées, aux alentours de Mostar, contre des véhicules croates de Bosnie par des personnes qui se trouvaient près de la route. La police n'a jamais rien fait pour protéger les victimes de ces agressions ou en arrêter les auteurs.

ANNEXE III

Intégrité et déontologie policières

Tout au long de l'enquête à laquelle a donné lieu l'incident de Mostar-Ouest les enquêteurs ont constaté à maintes reprises que la police de Mostar-Ouest ne disait pas la vérité ou s'efforçait de dissimuler des faits importants. On trouvera ci-après certains des exemples les plus flagrants de ce comportement :

1. Le chef de la police de Mostar-Ouest, Marko Radic, a d'abord déclaré aux enquêteurs que la police spéciale n'était pas sous ses ordres mais relevait directement du Ministre Coric, et ultérieurement, qu'il n'existait pas de police spéciale

Ces affirmations sont l'une et l'autre fausses. Le Ministre Coric a dit aux enquêteurs s'il existait bien une police spéciale et que celle-ci relevait directement de Radic. Ce dernier, au vu des clichés qui lui ont été montrés lors d'un entretien ultérieur, a admis que plusieurs des policiers qui se trouvaient sur la scène de l'incident appartenaient à cette police spéciale.

2. Le même Marko Radic, auquel on présentait un cliché très clair sur lequel figurait un individu identifié ultérieurement comme Ivan Hrkac, chef adjoint de la police de Mostar-Ouest, a déclaré aux enquêteurs ne pas pouvoir identifier cette personne

De nombreuses autres personnes, qui ont vu cette photographie, ont immédiatement identifié l'individu qui y figurait comme étant Ivan Hrkac, chef adjoint de la police de Mostar-Ouest.

3. Les policiers en civil des forces de police de Mostar-Ouest, dont la présence sur place, armes à la main, est attestée par des photographies, ont tous déclaré ne pas porter d'armes

Les clichés dont on dispose montrent clairement que ces policiers étaient armés, contrairement à ce qu'ils affirment. M. Josip Cvitanovic, en particulier, a déclaré ne pas être armé, alors qu'on peut clairement le voir sur le cliché No 23, pistolet au poing pointé en l'air. Le chef adjoint de la police, Ivan Hrkac, a également déclaré ne pas être armé, alors que les clichés Nos 29 et 30 le montrent clairement pointant son arme sur une foule en déroute.

4. Les membres de la police de Mostar-Ouest ont tous affirmé alors qu'on les interrogeait que ni eux, ni aucun de leurs collègues n'avaient tiré sur le cortège

Les clichés photographiques montrent clairement ces policiers pointant leur arme sur la procession qui se repliait. L'équipe qui a mené l'enquête a ramassé de nombreuses cartouches à l'endroit même où les clichés les montrent pointant leur arme ou faisant feu sur celle-ci.

5. Le chef des forces de police de Mostar-Ouest, Marko Radic, a déclaré alors qu'on l'interrogeait que la police de Mostar-Ouest n'avait pas été informée à l'avance du projet de visite au cimetière

Il ressort des interrogations qu'aussi bien le personnel de la police de Mostar-Ouest affecté à la Force de police unifiée de Mostar que l'officier de police chargé du poste de Mostar-Ouest en avaient été dûment informés. L'identité des personnes qui ont notifié la police ainsi que de celles qui ont reçu la notification est connue.

6. Un certain nombre des officiers de la police de Mostar-Ouest interrogés à ce sujet ont déclaré aux enquêteurs comme aux médias que la foule était fortement armée et constituée d'un grand nombre d'hommes jeunes et robustes

Ni les films vidéo ni les clichés photographiques, ni les nombreuses personnes interrogées sur place, n'étaient aucune de ces allégations. Il ressort au contraire des films vidéo et des clichés que le cortège était constitué d'hommes et de femmes d'âge moyen ainsi que de gens âgés et de très jeunes gens. Pas plus sur les films vidéo que sur les clichés photographiques on ne constate la présence d'armes parmi les membres du cortège.

ANNEXE IV

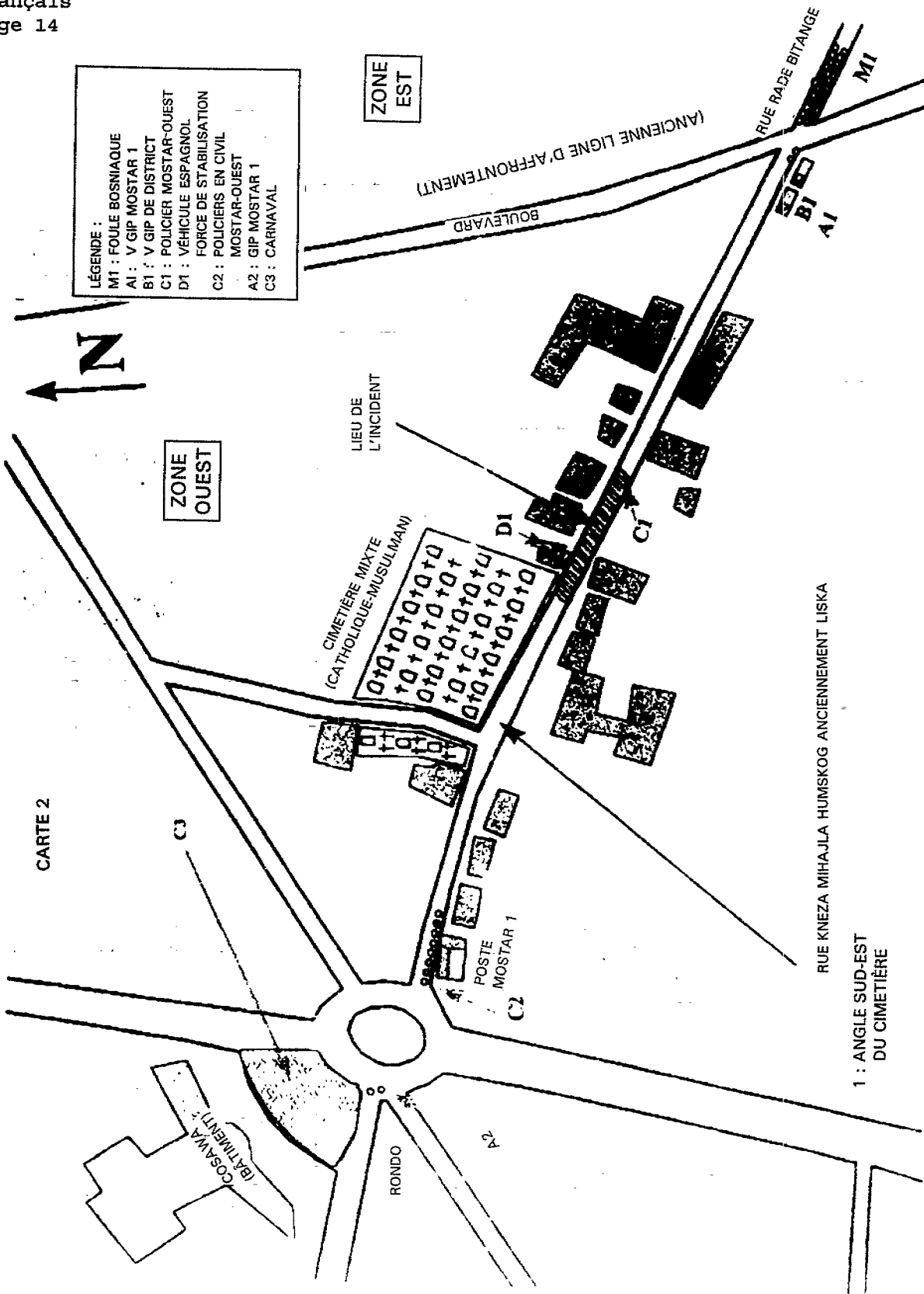
La "Police spéciale" de Mostar-Ouest

Un certain nombre des policiers en civil qui ont été identifiés comme ayant participé à l'incident étaient inscrits auparavant à l'effectif de la Police spéciale de Mostar-Ouest. En décembre 1996, le Commissaire Peter FitzGerald du Groupe international de police (GIP) a notifié aux responsables des forces de police de Mostar-Ouest que la Police spéciale devait être dissoute, l'existence de telles forces de police n'étant pas compatible avec les principes démocratiques en matière de maintien de l'ordre. Les autorités responsables de la police de Mostar-Ouest et de la police de Mostar-Est ont donc été informées de la nécessité de mettre à pied les membres de la Police spéciale, à moins qu'il n'ait été prévu de réintégrer ceux-ci dans la nouvelle force de police de la Fédération, auquel cas ils pourraient être affectés à des fonctions policières normales, dans des postes de police réguliers, sous le même uniforme que les forces de police régulières. Le Commissaire du GIP a été régulièrement informé que la Force de police spéciale de Mostar avait été dissoute en tant qu'unité distincte.

Lors de son premier entretien avec les enquêteurs, le Chef de la police de Mostar-Ouest Radic interrogé à propos de cette "police spéciale" a déclaré que celle-ci ne relevait pas de lui mais du Ministre de l'intérieur du canton de Neretva (Herzégovine), M. Coric. Il devait plus tard déclarer que cette police spéciale avait été dissoute. Plus tard encore, le 19 février, il reconnaissait que plusieurs des hommes en civil identifiés sur le théâtre de l'incident appartenaient à la police spéciale.

Interrogé par les enquêteurs, le Ministre de l'intérieur du canton de Neretva (Herzégovine) M. Coric a déclaré que l'unité de police spéciale avait été réorganisée quatre mois auparavant et ses membres réintégrés dans d'autres unités des forces de police de Mostar-Ouest. Selon lui, leur nombre était approximativement de 90 à 100 hommes, qui avaient été affectés à la surveillance du carnaval, en civil, pour éviter que leur présence en uniforme, ne puisse être interprétée comme une provocation par les participants à ce carnaval. Le Ministre a précisé que c'étaient les membres de la police spéciale qui étaient auparavant chargés de telles tâches, en civil, mais qu'ils étaient tenus, s'ils avaient à intervenir, de mettre leur macaron en évidence.

Il est clair que les instructions du Commissaire concernant la dissolution de la police spéciale n'ont pas été suivies par la police de Mostar-Ouest, en dépit de ce que celle-ci peut prétendre. Le recours à ces policiers en civil qui n'étaient reconnaissables à aucun signe, ainsi que le montrent clairement le film vidéo et les clichés photographiques, constitue une violation flagrante des normes internationalement reconnues en matière d'application des lois et des principes démocratiques fondamentaux en matière de maintien de l'ordre. Les photographies qui ont été prises de l'assaut dont a fait l'objet le cortège qui se rendait au cimetière le 10 février 1997 montrent à l'évidence qu'un grand nombre de ces policiers a agi illégalement.



**LÉGENDE :**  
 M1 : FOULE BOSNIAQUE  
 A1 : V GIP MOSTAR 1  
 B1 : V GIP DE DISTRICT  
 C1 : POLICIER MOSTAR-OUEST  
 D1 : VEHICULE ESPAGNOL  
 FORCE DE STABILISATION  
 C2 : POLICIERS EN CIVIL  
 MOSTAR-OUEST  
 A2 : GIP MOSTAR 1  
 C3 : CARNAVAL

ZONE  
EST

ZONE  
OUEST

1 : ANGLE SUD-EST  
DU CIMETIÈRE

DISTANCE DU POINT 1 AU =  
 - CARREFOUR RUE KNEZA MIHAJLA HUMSKOG ANCIENEMENT LISKA/RONDO = 216 m.  
 - CARREFOUR RUE KNEZA MIHAJLA HUMSKOG ANCIENEMENT LISKA/BOULEVARD = 255 m.

(ÉCHELLE APPROX. : 1/500)